

Préambule

Le code de bonne conduite est le garant des valeurs de l'établissement : sincérité, respect, responsabilité, solidarité. Il veille à assurer à l'ensemble de la communauté un ordre propice au développement de chacun. Il se réfère à la législation en vigueur (Règlement grand-ducal du 23 décembre 2004 concernant les règles de conduite dans les lycées).

1. Règles générales

- Les élèves sont obligés de fréquenter les cours, de participer aux tests et devoirs ainsi qu'à toute autre activité pédagogique organisée par le lycée.
- Chaque élève est tenu de respecter les consignes et les décisions du personnel éducatif et administratif de l'EIGT.
- Les élèves doivent **se montrer respectueux dans leur langage et leurs gestes**.
Aucune forme de violence verbale, physique ou morale ne sera tolérée.
- Il est défendu de quitter le campus du Geesseknäppchen pendant les pauses du matin.
- Tout déplacement dans les différents lieux de l'établissement s'effectue dans le calme. **Il est formellement défendu de courir.**
- L'introduction ou l'utilisation de tout objet ou produit à caractère dangereux est strictement interdite.
- **La consommation d'aliments et de boissons, exceptée l'eau minérale, n'est autorisée que dans l'espace de la cafétéria ou à l'extérieur de l'établissement.**
- Les élèves s'engagent à respecter la propreté des lieux et à participer activement au tri des déchets.
- Chaque élève est responsable de ses affaires. **Le lycée n'assume aucune responsabilité en cas de perte, de disparition ou d'endommagement des objets personnels.** Aucun objet de valeur ne doit être laissé dans les salles de classe, dans les vestiaires de la piscine ou du hall sportif.
- Les élèves ne peuvent quitter l'enceinte de l'établissement sans autorisation de la direction ou du régent. L'élève qui doit quitter le lycée pendant les heures de cours, doit se présenter au secrétariat qui en informe les parents.

- Sont soumis à l'autorisation préalable du directeur toute vente, toute distribution, tout affichage et toute manifestation dans l'enceinte du lycée. Toute publication et tout objet trouvé en possession d'un élève peuvent être confisqués s'ils sont de nature à troubler l'ordre scolaire.

2. Règles des lieux

- **Les couloirs** sont des *espaces de circulation*. **Leur accès n'est pas autorisé pendant les pauses de 10h30 et de midi.** Pour la sécurité de tous, **il est défendu de s'asseoir ou de s'allonger à même le sol.** Les élèves sont tenus de se ranger devant leur salle de classe dans le calme en attendant l'arrivée de leur professeur.
- **Le réfectoire** est *un lieu de restauration, de détente et de rencontre*. Il est attendu des élèves, **une attitude respectueuse des autres, du matériel et de la nourriture.** Chacun doit **veiller à débarrasser sa table et à ne rien laisser traîner par terre.** **L'achat de nourriture et de boissons se fait uniquement pendant la pause de 10h30 ou de midi.**
- **La salle de classe** est *un lieu d'apprentissage, de culture et d'échanges*. Chaque élève **s'engage à appliquer scrupuleusement les règles de la classe** établies en concertation avec le régent. Il veillera donc à **respecter la propreté des lieux et du matériel, à ne pas nuire au bon déroulement des cours** et à **travailler dans le respect des professeurs et des camarades** de classe.
- **Le hall sportif, le stade et la piscine** sont *les lieux des cours d'EPS*. **Ceux-ci se déroulent dans le respect des consignes données par le professeur** et dans le respect du matériel mis à disposition. **Les affaires de valeur doivent être laissées dans les casiers.**
- **La bibliothèque** est *un espace de travail, de formation et de culture*. Les élèves s'y rendent pour lire et étudier dans le silence. **Aucune consommation de boisson ou d'aliment n'y est autorisée.**
- **Le campus** (extérieur du bâtiment) est autorisé à tous les élèves fréquentant l'EIGT. *C'est un lieu de passage, de détente et de rencontre.* Chaque élève est tenu **d'adopter un comportement responsable et respectueux et de veiller à la propreté** des espaces verts.

- **En sortie/En voyage.** *Les sorties et les voyages sont des moments privilégiés de découverte et d'apprentissage. Leur participation est subordonnée à la signature d'un contrat de sortie que les élèves s'engagent à respecter.* En garants de l'image de l'établissement, ils doivent donc adopter une **attitude irréprochable.**

3. IPAD et téléphone portable

1. **L'utilisation du téléphone est défendue** dans tout le bâtiment. L'élève doit ranger son téléphone dans son casier dès qu'il entre dans le bâtiment. L'utilisation du portable ne peut se faire qu'à **la pause de 10h30 et de midi** et **uniquement à l'extérieur du bâtiment. Tout manquement à cette règle fera systématiquement l'objet d'une inscription sur le livre de classe.**
 - Un premier rappel à l'ordre sera acté par une inscription sur le livre de classe.
 - Un deuxième rappel à l'ordre sera acté par une inscription sur le livre de classe et par un travail pédagogique supplémentaire.
 - Un troisième rappel à l'ordre sera acté par une inscription sur le livre de classe et par une retenue.

A chaque rappel à l'ordre, l'élève se verra retirer sa carte d'élève qu'il pourra récupérer au secrétariat soit à la pause de midi, soit à la fin des cours.

Le secrétariat se chargera de l'inscription du manquement à cette règle.

La sanction prévue sera donnée par le régent.

A la troisième inscription, le régent de classe contactera les parents et leur conseillera d'inciter leurs enfants à laisser le portable à la maison.

Si un élève malade doit contacter ses parents, il doit le faire par le biais du secrétariat et y attendre, le cas échéant, son parent.

2. **L'utilisation de l'iPad** se fait selon les règles éditées par la charte signée lors de la remise de l'iPad. Elle n'est autorisée que pendant les cours et ce, à titre éducatif. Les élèves doivent toujours avoir leur iPad sur eux et veiller à ce que la **batterie soit chargée** dès le premier cours du matin. L'élève s'engage à utiliser en cours

exclusivement le(s) programme(s), contenu(s) ainsi que les sites internet indiqué(s) par les enseignants. **Tout manquement à cette règle est sanctionné par la confiscation de l'iPad jusqu'à la fin de la journée.** L'élève pourra récupérer son iPad au secrétariat. Une inscription au WebUntis sera de mise. **En cas de récidive, la confiscation sera prolongée et les parents devront venir chercher l'iPad à l'école.**

3. Retards et absences

Les retards nuisent à la scolarité de l'élève et perturbent le bon déroulement des cours. **Des retards répétés entraînent des mesures disciplinaires** prises par le régent ou la direction. Le cumul des retards non excusés est inscrit au bulletin comme absence non excusée.

Toute absence doit être justifiée et excusée à l'aide du formulaire qui se trouve sur Teams ou par le document généré par Webuntis. **Les excuses doivent être remises au régent dès le retour de l'élève en classe.** L'excuse doit mentionner les raisons de l'absence. Le régent peut dans certains cas refuser d'excuser une absence s'il juge la justification non recevable. Pour rappel, un certificat médical est obligatoire pour toute absence de plus de trois jours.

4. Consommation et vente de produits (prohibés) :

L'élève se présentant au lycée sous l'emprise de stupéfiants ou en état d'ébriété est immédiatement retiré de la classe respectivement du lieu d'enseignement.

Le Campus Geesseknäppchen est un lieu non-fumeur.

5. Punitions et Sanctions : le non-respect du code de bonne conduite expose

Le non-respect du code de bonne conduite expose l'élève à des punitions voire des sanctions disciplinaires :

Les punitions concernent les manquements mineurs au code de bonne conduite et consistent en :

- Une inscription sur le livre de classe (Webuntis)

- Un devoir supplémentaire
- Une retenue
- Une activité de responsabilisation

Les sanctions concernent les manquements graves au code de bonne conduite et peuvent conduire à l'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement.